

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

[http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=TDM&ID\\_NUMPUBLIE=TDM\\_005&ID\\_ARTICLE=TDM\\_005\\_0078](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=TDM&ID_NUMPUBLIE=TDM_005&ID_ARTICLE=TDM_005_0078)

---

## L'avènement politique des Roms (Tsiganes) et le génocide. La construction mémorielle en Allemagne et en France

par Henriette ASSÉO

| Nouveau monde | Le Temps des Médias

2005/2 - N° 5

ISSN 1764-2507 | ISBN 2-84736-117-0 | pages 78 à 91

---

Pour citer cet article :

— Asséo H., L'avènement politique des Roms (Tsiganes) et le génocide. La construction mémorielle en Allemagne et en France, Le Temps des Médias 2005/2, N° 5, p. 78-91.

---

Distribution électronique Cairn pour Nouveau monde.

© Nouveau monde. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# L'avènement politique des Roms (Tsiganes) et le génocide.

## La construction mémorielle en Allemagne et en France

**Henriette Asséo\***

En un lieu donné, près de la ville de Nis, en ex-Yougoslavie, un terrain occupé depuis des siècles par un campement de Bohémiens a été récemment évacué. Les travaux d'excavation ont mis à jour des tombes aux inscriptions très anciennes, rares témoignages intacts de la présence judéo-espagnole. Les Allemands se sont acharnés pendant la Seconde Guerre mondiale à faire disparaître toute trace de présence juive dans ces régions comme il en fut du grand cimetière de Salonique entièrement rasé.

Ainsi deux communautés constitutives de l'Europe balkanique, toutes deux accoutumées aux persécutions ancestrales, ont vécu une proximité séculaire<sup>1</sup>. Mais cette exhumation passée inaperçue appelle une autre réflexion. Ce cimetière a été préservé parce que les Tsiganes n'avaient pas bougé depuis des siècles ! Entre mobilité mentale et fixité territoriale, l'absence de tradition savante n'induit pas une absence d'Histoire<sup>2</sup>.

Depuis les années 1980, la reconnaissance politique des persécutions subies par les Tsiganes d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale a connu un développement considérable qui n'a pas, pour autant, levé toutes les ambiguïtés.

Les proclamations politiques présentent les Tsiganes comme une figure emblématique de la circulation transnationale européenne. Or cette vision fait fi de l'enracinement pluriséculaire de chaque famille et du kaléidoscope des appartenances ethnographiques. La chute du mur de Berlin et la réintégration dans la sphère européenne des régions centrales et balkaniques ont accentué la prise de conscience d'une importante présence tsigane. Le poids numérique de la population romani en Europe se déplace vers l'Est : deux millions à l'Ouest, deux dans les huit pays nouvellement entrés, auxquels s'ajouteront, en 2007, les deux millions de Roumains et de Bulgares. Le Pacte de stabilité, influencé par le droit cultu-

---

\* École des Hautes études en Sciences sociales (EHESS), Centre de recherches historiques.

raliste anglo-saxon, a voulu ouvrir une période d'émancipation que la rencontre de Sofia a qualifiée de « décence des Roms »<sup>3</sup>.

Mais l'action européenne sollicite les Tsiganes dans une catégorie abstraite de diaspora, ce qui prolonge la vision des Tsiganes comme « nomades » qui se jouent des frontières, animés d'une « manie déambulatoire » que Charcot discernait chez tous les Bohémiens de son époque. La création d'une citoyenneté européenne devait rendre obsolète le critère de la nationalité dans un processus vertueux, inverse de celui de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et conduire à la valorisation de la mobilité intra-européenne. Or, la construction impériale européenne ne possède ni centre ni périphérie ; elle procède par agglutination d'ensembles préexistants et garde une vision flottante de la circulation des hommes. Du coup, la notion même de trans-nationalité européenne est devenue suspecte en concentrant la charge émotive du cosmopolitisme d'antan. Chacun aura pu observer que la perspective ethnique n'entre en ligne de compte que pour justifier l'idée que les Tsiganes sont, dans un cas, trop bien installés et dans l'autre, impossibles à installer<sup>4</sup>. L'ancienneté de leur implantation ne leur accorde pas le crédit de l'appartenance autochtone. Tout comme le mythe du « Juif cosmopolite » s'emboîtait parfaitement dans les constructions nationales européennes d'avant-guerre, la référence fantasmatique au Tsigane errant sert à définir les « ennemis

sociaux de l'intérieur » de la nouvelle Europe.

Le discours d'exclusion se développe de façon parallèle avec le discours de reconnaissance. C'est précisément le parallélisme des deux registres qui est dangereux, car il se déploie sur une scène publique elle-même en pleine recomposition. Comment, dans ce cas, inscrire une double mémoire nationale et européenne de la persécution subie par les Tsiganes ?

Les processus d'identification des Tsiganes comme « nomades » les placent à l'intersection de la définition nationale de ce que chaque société imagine pouvoir tolérer de *mobilité sous influence* réelle ou fantasmée. Ainsi, l'évocation de la persécution des Tsiganes est entrée dans le corpus médiatique des commémorations de l'ouverture du camp d'extermination d'Auschwitz selon une formulation imprécise sur la qualification de la population exterminée. Une dépêche de l'*Agence France Presse* du 19 janvier 2005 présentait en ces termes l'organisation de la journée du 27 janvier 2005 à Auschwitz. Simone Veil parlerait au nom des déportés juifs, Wladyslaw Bartoszewski, pour les non-juifs et le président du Conseil des Roms d'Allemagne, Romani Rose, pour les Tsiganes qualifiés, dans le texte, de « deuxième communauté après les Juifs destinée à l'extermination par les nazis ». Cette égalité de traitement consacrait la reconnaissance du combat de la Centrale allemande pour la reconnaissance du génocide des Tsi-

ganes, mais elle laisse insatisfaite puisqu'elle constitue les victimes en un triptyque abstrait.

D'autres dépêches, impulsées par la Centrale, ont mis en valeur la résistance des Tsiganes à Auschwitz. Le président allemand, lui-même, a déclaré que, par leur héroïsme, les Tsiganes étaient rentrés dans la communauté nationale et avaient reconquis les droits que les nazis leur avaient déniés. Ce discours important faisait suite à celui de Roman Herzog, du 16 mai 1997, qui rendait justice du caractère racial de la déportation des Tsiganes.

Il faut dire que la querelle actuelle sur la dénomination des victimes n'aide pas les journalistes de bonne volonté. Dans un premier temps, les parlementaires fédéraux avaient opté pour le terme générique de *Zigeuner*, englobant tous ceux qui, en tant que tels, furent persécutés et exécutés par les nazis. Cette désignation avait été, à l'origine, acceptée par le Conseil central (*Zentralrat*) des *Sinti und Roma* allemands, mais, depuis, les dirigeants des organisations tsiganes se sont ralliés à la formulation *Sinti und Roma*.

Récemment, l'inauguration à Berlin du Mémorial de l'Holocauste, soixante ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, a rappelé l'imminence de l'ouverture du mémorial dédié aux Tsiganes et relancé le débat sur la dénomination des victimes. Romani Rose veut obtenir l'inscription d'un extrait du discours de Roman Herzog dédié aux *Sinti und Roma* et nommés ainsi dans son texte.

On atteint à l'absurdité quand un membre du gouvernement propose de mettre tout le monde d'accord en utilisant le terme « gypsy ». Finalement, le terme de *Zigeuner*, considéré comme infamant, vient d'être interdit par décision de Justice. Pourtant, de Goethe à Lenau, et tant d'autres, les *Zigeuner* restent une belle figure des lettres germaniques (et des archives) depuis l'Ancien Régime.

Cette surprenante bataille nominaliste montre que la méthode historique et la démarche mémorielle se rejoignent rarement ! Le grand historien, Eberhardt Jäckel, qui fait partie des initiateurs du projet du Mémorial de l'Holocauste à Berlin, s'est insurgé contre l'anachronisme militant en défendant la position des historiens. La raison d'être du métier est de travailler longuement à restaurer à part entière l'identité historique des victimes déportées comme *Zigeuner* et d'établir les responsabilités des bourreaux dans l'usage d'exclusion et de mort par une qualification imposée par eux !

Mais le combat de la Centrale allemande se situe ailleurs. Il s'explique par une volonté contradictoire : celle de faire reconnaître la légitimité de la présence romani en Europe par le biais d'une double reconnaissance juridique en tant que minorité nationale et peuple européen transnational ; celle d'inscrire dans la conscience germanique (allemande et autrichienne) la spécificité du génocide racial des Tsiganes du Grand Reich. Dans son discours prononcé à Auschwitz, Romani

Rose a déclaré : « La vision de la maison européenne ne peut devenir réalité que si les États de l'Europe perçoivent les minorités nationales des Sinti et des Roms comme faisant partie de leurs sociétés et de leur propre histoire ».

Il faut rendre hommage au courage et à la constance des représentants de la communauté tzigane allemande, car, dans l'Allemagne d'après-guerre, la simple réintégration dans la nationalité allemande fut problématique. Au milieu des populations déplacées de toute nature, nombre de rescapés, ou tout simplement des familles déchues de leur nationalité allemande par les nazis, se sont retrouvés dans des camps de rassemblement, hâtivement mis en place, sans que personne n'en retourne la main. Or, jusque dans les années 1970, l'administration de l'Allemagne fédérale rechigna à rendre aux Tsiganes allemands leur nationalité. L'argumentation reposait sur les conclusions du tribunal de Karlsruhe de 1956, repris par les autres Cours des Lander. Les juges s'étaient refusés à reconnaître le caractère racial de la persécution et la loi sur la nationalité permettait d'ignorer les demandes d'anciens « droits communs »<sup>5</sup>. Ainsi, en refusant le statut de victimes raciales aux Tsiganes, les juges faisaient coup double. Ils confirmaient la marginalité juridique des survivants et paralysaient toute possibilité de requête en indemnisation.

Une décennie plus favorable s'ouvrit avec la contestation des années soixante-dix<sup>6</sup>. En 1973, la Société pour

les Peuples menacés (Gfbv), l'Association des Sinti allemands et l'Union romani internationale associèrent leurs efforts pour obtenir la reconnaissance du génocide racial et favorisaient la réintégration des déportés dans la citoyenneté allemande.

La dynamique des années 1980 fut accélérée par l'internationalisation des gestes destinés à faire prendre conscience à l'opinion de la présence tzigane dans les camps<sup>7</sup>. Une des premières réunions internationales du souvenir eut lieu à Bergen Belsen, et Simone Veil, alors présidente du Parlement européen, se tenait aux côtés des représentants tziganes<sup>8</sup>. Une grève de la faim fut entreprise sur l'emplacement du camp de Dachau, le 3 avril 1980, en bravant les autorités bavaroises qui avaient tenté d'interdire l'initiative. L'Association des Sinti allemands présenta un catalogue de revendications au gouvernement fédéral dans lequel elle réclamait une reconnaissance comme minorité ethnique, des droits culturels et des mesures de lutte contre la discrimination. Réorganisée en 1982, à Heidelberg, en *Conseil central des Sinti et Rom*, elle vit son action couronnée de succès quand le chancelier Schmidt, mais aussi son adversaire Helmut Kohl, ont reconnu le génocide. On promit un dédommagement de cinq marks par jour de détention en KL ou en KZ, mais, au bout du compte, la somme fut réduite aux minima sociaux ! À son tour, au terme d'un dur combat avec le national populisme, Rudolf Sarközi, qui

dirige l'Association culturelle des Roms d'Autriche, a obtenu de l'Assemblée nationale et du président Thomas Klestil, le 5 mai 2004, la reconnaissance des victimes tziganes autrichiennes de l'Holocauste<sup>9</sup>.

Le travail de la Centrale fut soutenu par la collecte des témoignages et le dépouillement de la documentation rejoignant les conclusions de la nouvelle historiographie allemande du génocide<sup>10</sup>. Le professeur Waclaw Dlugoborski, du Musée d'État d'Auschwitz, est un ancien déporté politique polonais qui a consacré sa vie à collecter les données sur le génocide des Tsiganes. Il contribua à la publication du *Memorial Book* en donnant la liste nominative des déportés tziganes à Birkenau<sup>11</sup>. Au symposium du Musée de l'Holocauste de novembre 2000 consacré aux victimes oubliées, Michael Zimmermann, l'un des meilleurs spécialistes, parla de 90 000 personnes tuées dans les territoires contrôlés directement par les Allemands. Depuis cette date, l'exploitation des archives de Moscou et l'ouverture progressive des fonds locaux font apparaître une persécution radicale et systématique dans les territoires promis à la réorganisation du Grand Reich et par ailleurs elles mettent en lumière le rôle des autorités satellites comme en Roumanie, en Croatie ou en Slovaquie<sup>12</sup>. La concurrence des mémoires n'est pas inéluctable même si la bataille a été longue<sup>13</sup>. Ainsi, en France, la *Fondation pour la Mémoire de la Shoah* a établi dans ses statuts la

nécessité de promouvoir les recherches sur la persécution des Tsiganes. Les Tsiganes forment une partie intégrante de la population européenne comme les Juifs. Selon les régions, leur descendance fut anéantie selon des modalités différentes, mais comparables.

Ainsi, pendant longtemps, les deux Allemagne ont traîné des pieds, chacune à sa façon. En RDA, il fallait apporter la preuve de la persécution raciale individuellement, ce qui était impossible. En 1954, seulement quelques Tsiganes avaient été reconnus comme victimes du nazisme.

En Allemagne de l'Ouest, le Ministre des finances de Bade-Wurtemberg envoyait, en 1950, la circulaire suivante : « L'examen des réparations par les Tsiganes et les métis tziganes a conduit au résultat que le groupe de personnes en question n'a pas majoritairement été poursuivi et interné pour des raisons raciales mais à cause de son attitude asociale et criminelle »<sup>14</sup>. Cette phraséologie largement répandue, et pas seulement en Allemagne, explique le peu de cas que les autorités faisaient de la poignée de rescapés tziganes de la déportation. De plus, le personnel administratif fut largement maintenu. Par exemple, P. Werner, SS responsable des déportations de mai 1940 à partir de Cologne, fut, jusque dans les années soixante, un fonctionnaire ministériel du Land de Bade-Wurtemberg.

À l'Est, les compétences acquises ont été mises au service du nouveau régime policier de la SED. Dans les

zones qui formeront l'Allemagne de l'Ouest, la logique de la dénazification dépendait de l'interprétation qui était faite à l'époque de la nature terroriste du régime nazi. Tous les fonctionnaires qui n'avaient pas d'étiquette politique ostensible n'ont eu qu'à faire le gros dos, en profitant du rétablissement d'un système décentralisé d'administration.

La continuité la plus inquiétante concerne les milieux de la Police criminelle. Le livre de Dieter Schenk a été une contribution importante aux recherches sur le Département des investigations criminelles<sup>15</sup>. Le RKHA (la Police criminelle nazie) avait la réputation d'être peuplé de « professionnels apolitiques » et l'auteur contredit ce point avec des preuves accablantes. Tous les criminologistes qui firent carrière dans le BKA (la Police criminelle en principe dénazifiée) après la guerre, avaient été formés par l'École du Führer, dirigée par Reinhard Heydrich. Or, le cadre de formation nazie ne fournissait pas seulement un socle idéologique mais une communauté de pratique. La suspicion permanente et le fichage préventif de catégories suspectes par essence étaient considérés comme un principe légitime de « bonne police » dans le cadre de la réorganisation démocratique. Ainsi, le BKA a assuré la carrière de nombreux fonctionnaires qui avaient participé aux crimes nazis. Par exemple, J. Eichenberger, chargé des déportations dans le cadre du RSHA, devint le directeur de la « Centrale des

Gens du Voyage », dans l'administration des affaires criminelles du Land de Bavière à Munich. On constatera que l'euphémisme ne l'a pas empêché de poursuivre ses activités de fichages systématiques des familles tsiganes.

La chronique des années de plomb devrait être reconsidérée en tenant compte de cette réalité. Sur un plan politique, la contestation violente des années soixante-dix a soldé les comptes en se trompant d'adversaire. Mais, sur un plan professionnel, Benoît Massin, par exemple, a bien montré comment la victoire des démocrates dans les milieux médicaux a fait prendre conscience de l'ampleur des actions d'euthanasie. Les nazis ont procédé à un nettoyage physiologique ciblé de la société germanique, complémentaire de l'extermination des Juifs et de la déportation politique. Les abominations du tri biologique s'exerçaient dans la vie civile. Les rafles des enfants dans les orphelinats catholiques, les avortements collectifs forcés, les gazages dans les centres d'euthanasie ne pouvaient passer inaperçus, car la majorité des victimes étaient choisies dans le « Volk » germanique, sur enquête administrative, policière, médicale, sociale ou dénonciation des voisins.

Cette mémoire intra-allemande tarde singulièrement à émerger, alors même que la nouvelle historiographie met en lumière l'adhésion de l'opinion aux campagnes violentes contre les « social outsiders »<sup>16</sup>. En 1936, la réorganisation, sous la conduite d'Himmler, de la police de la sécurité *Siche-*

*rheitspolizei* de la Gestapo et la *Kripo* traduisait en termes institutionnels la double vocation de la police criminelle. Le combat contre l'« ennemi politique » et le « criminel asocial » devait être mené par la même autorité<sup>17</sup>. Ainsi le système de la race n'a pas créé d'organicisme social dans la définition des « outsiders ». La tradition ancienne n'a pas été complètement recouverte par la montée des thèses sur les déviances héréditaires et l'engagement dans l'expertise biogénétique des populations. Wolfgang Wippermann qui a consacré ses travaux ultérieurs aux Tsiganes voyait avec Michael Burleigh dans « l'État racial » l'instrument d'une politique de liquidation ciblée, avant même que l'extermination des Juifs n'ait commencé<sup>18</sup>. Les auteurs insistaient sur les liens entre la politique anti-juive, la requalification de la citoyenneté allemande et la lutte contre les « éléments indésirables ».

Le dossier personnel de Antonie Siegmayer, née le 12 juin 1932, établi par la Police criminelle de Moyenne Franconie, illustre à la fois la complexité des critères et le caractère radical des mesures<sup>19</sup>. Ce dossier de neuf pages s'ouvre sur un rapport circonstancié du docteur Ritter, directeur du Centre de recherches en hygiène raciale et biologie des populations, pour expliquer que l'enfant est une *Zigeunermischling* (demi-tsigane). Le 12 juin 1944, Tonia Siegmayer fut déportée à Auschwitz par l'application du décret du 16 décembre 1942 dit *Auschwitz erlass* pris par Himmler. Elle fut

inscrite sous le matricule Z-10803 ; on ne sait rien de son destin ultérieur. Des copies de son dossier avaient été transmises au Bureau de déclaration de domicile, aux services de l'état civil, à la direction de la Police criminelle de Munich et enfin à la Gestapo de Nüremberg-Fürth. En pleine guerre totale, le dossier de cette fillette qui ne mettait certainement pas en danger la sécurité du Reich, a retenu l'attention d'au moins une dizaine de fonctionnaires, sans compter les dactylos !

En effet, l'internement des Tsiganes allemands éclaire un aspect de la généalogie policière des totalitarismes<sup>20</sup>. Les historiens ont progressivement découvert comment, dès 1933, sans ordres supérieurs explicites, des familles bien intégrées ont été poussées vers des « camps clôturés », des *Zigeunerlager* municipaux, au nom de la lutte contre la « vermine errante et étrangère »<sup>21</sup>.

Les initiatives pionnières ont été conduites par des jeunes chercheurs indépendants comme Karola Fings et Franck Sparing. À Cologne, l'association *Rom Ev.* avait marqué à la peinture blanche le parcours emprunté par les victimes de la rafle de mai 1940 qui entraîna la déportation vers l'Est de 2 500 personnes. La décentralisation fédérale donnait un accès plus aisé aux archives municipales et régionales si la majorité politique locale était social-démocrate. Le niveau local permettait de faire apparaître les Tsiganes.

Les historiens académiques qui constituaient, il y a une vingtaine d'an-

nées, les relais obligés de la crédibilité des médias éclairés, auraient pu manifester un intérêt pour une approche qui éclairait le débat sur la qualification des victimes. Les Tsiganes sont tombés dans le discrédit qui touchait toutes les rafles de civils dans une mémoire essentiellement militaire de la Seconde Guerre mondiale. À cela s'ajoutait l'opprobre qui touchait les « asociaux ». Mais l'une de raisons de l'ombre dans laquelle est restée la persécution des Tsiganes tient dans la problématique qui a longtemps opposé les intentionnalistes aux fonctionnalistes. La forme du débat a conduit les historiens à examiner en priorité la technostucture du totalitarisme. La survalorisation de la documentation d'État imposait le primat de son emprise totalitaire sur la société. Or la haute politique intervient peu dans la définition de l'ennemi asocial. Ces figures multiples étaient cernées par d'innombrables praticiens autoproclamés de l'expertise sociale et de la liquidation ciblée ; ils ne fréquentaient pas tous les cercles de la *camarilla* berlinoise.

En fait, la catégorie des « asociaux » se révèle beaucoup plus large que la vision qui en est donnée habituellement. Elle comprenait en dehors des « criminels irréductibles », toute personne qui avait été internée dans le cadre du régime de « détention préventive ». Ce régime d'exception conférait aux *kripas* locales un pouvoir exorbitant de placement en camp de concentration en dehors de tout délit constitué.

L'ouverture des archives locales montre que chaque instance, même celle qui disposait de minuscules pouvoirs de simple police, a gardé une large marge d'autonomie. Chaque fonctionnaire pouvait participer à la dynamique d'inventivité du nazisme, pour peu qu'il fût attaché à nuire à son prochain. Or, son flair de limier était quotidiennement excité par le flot constant de dénonciations qui parvenait à son bureau. Le nettoyage des Juifs étant acquis, il lui fallait bien choisir, parmi les ennemis potentiels du Reich, des dossiers pour parfaire la tâche de régénération. « L'asocial » était une catégorie de compromis pour rappeler aux Allemands qu'il ne suffisait pas de certificats prouvant sa non-judéité juridique pour se croire à l'abri de l'arbitraire. Tout autant que les grands maîtres du Crime à l'Est, les tâcherons locaux du quadrillage de la vieille Allemagne illustrent ce que Klauss Mann avait prophétisé dans son journal : le 30 janvier 1933, l'Allemagne était devenue la terre des « possibilités illimitées ». Comme le font remarquer Peter Longerich et Robert Gellately, les mesures politiques décidées entre 1933 et 1935 contre les « indésirables », « asociaux » ou « tsiganes » étaient bien plus radicales que les décisions prises contre les Juifs à la même époque. Elles envisageaient la stérilisation et l'euthanasie, la déportation ou la mort par internement pour faire disparaître la pauvreté des rues. Ces « campagnes de nettoyage », ces rafles de « vagabonds et de misérables »

ont apparemment été bien acceptées par l'opinion, même si les actions d'euthanasie ont suscité plus de résistance<sup>22</sup>. L'explication habituelle reprend l'argumentaire hygiéniste d'une façon douteuse. Elle laisse suggérer que l'« asocial » était déjà un « marginal » peu intégrée au corps social, qui, de ce fait, ne suscitait pas de compassion particulière. Cette faiblesse de l'analyse surprend puisque le même argument sur l'ampleur de la crise sociale a servi à justifier les attentes du suffrage allemand à l'égard de Hitler.

La biologie criminelle, placée devant l'échec de la nationalisation des « nomades », fabriqua un discours à l'intersection entre le discours classique de l'anthropologie raciale qui considérait les Tsiganes un vestige d'un peuple primitif et une vision plus moderne, plus social darwiniste, qui donnait une dimension spécifique à la famille bohémienne. Alors que l'errance, la dissolution des mœurs et la misère entraînaient la dégénérescence physiologique des pauvres habituels et à terme leur disparition, le réseau familial tzigane se trouvait, selon les idéologues de la « science de la séparation », vivifié par sa propension prétendument criminogène.

La perception d'un danger étranger était héritée de la période impériale. Le recensement de 1886, demandé par Bismarck en Prusse, avait montré que les Tsiganes locaux étaient en majeure partie sédentaires. Pourtant la directive du ministre de l'Intérieur de Prusse, *Die Bekämpfung des Zigeunerunwesens*

(la lutte contre le fléau tzigane), du 17 février 1906, dressait la liste des accords bilatéraux signés par de nombreux États pour se prémunir d'une invasion errante<sup>23</sup>. La conférence de Munich, *ZigeunerKonferenz*, en 1911, se réunit pour établir une agence centrale sur la question de la nationalité et mit en discussion la déportation des Tsiganes apatrides dans les colonies allemandes. Faute de régler les questions d'identification, les Tsiganes ambulants devenaient un danger international de plus en plus menaçant. Pour lutter contre les « excès de ces hordes errantes »<sup>24</sup>, des plans radicaux d'extirpation circulaient dans certains réseaux internationaux avant la Première Guerre mondiale. Le développement de l'ICPC, l'ancêtre d'Interpol, illustre bien le modèle théorique d'internationalisation des fonctions policières d'inspiration webérienne proposé par Mathieu Deflem. Ces idéaux dévoyés de la « sûreté publique » ont aussi contaminé toute l'Europe démocratique, car la généralisation des études de criminologie a alimenté la volonté policière de s'affranchir des contraintes nationales.

Un film américain de 1947, *les Anneaux d'or*, réalisé par Mitchell Leisen, montre deux agents de *l'Intelligence Service* qui, au début de la guerre, sont à la recherche de la formule d'un gaz terrifiant mis au point par les Allemands. Arrêtés par la Gestapo, ils s'évadent. L'un d'eux rencontre une bohémienne un peu magicienne qui l'aide à échapper à ses poursuivants. C'est le seul film qui rend compte de la condi-

tion des Tsiganes dans l'Allemagne du III<sup>e</sup> Reich, bien qu'il prêle aux Tsiganes des possibilités de résistance qu'ils n'avaient déjà plus.

La prépondérance des représentants de l'Europe de l'Est dans le modelage du discours autorisé sur le *samudaripen*, – l'holocauste tsigane selon un terme forgé en langue romani – a des raisons historiques. Par exemple, l'un des premiers congrès tsiganes internationaux de lutte contre la discrimination s'est tenu à Sofia, en Bulgarie, le 19 décembre 1905<sup>25</sup>. Il s'élevait contre une loi d'amendement à la loi électorale du 31 mai 1901 qui excluait du droit de vote les Tsiganes non chrétiens ou nomades, alors que la Constitution des États bulgares prévoyait que tous les individus majeurs pouvaient être électeurs. Rien d'étonnant à ce que la rencontre récente ait eu lieu à Sofia ; elle fut animée par des descendants de ces familles d'intellectuels romani qui avaient engagé le combat pour l'émancipation depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme l'a montré le sort tragique de la Yougoslavie, les liens entre les recensements, les procédures électorales et la manipulation politique ont pu transformer la « cascade de mépris », habituelle dans ces contrées, en principe d'épuration ethnique<sup>26</sup>.

Le souvenir du génocide est aussi présent dans l'action des réfugiés politiques. Ainsi, Josef Krasznai, porte-parole des Roms de Zamoly et président de l'Organisation indépendante des Roms du département de Fejér, déclarait douloureusement en août

2000 : « Nous avons accepté pendant des siècles le rôle de citoyens de second ordre, en nous contentant de notre situation de misère. Nous ne pouvons pas permettre ce que nos aïeux ont permis en 1944, nous n'entrerons pas dans les chambres à gaz pendant que l'hymne hongrois retentit ». En juillet 2000, un groupe d'une cinquantaine de personnes menacées de mort, Tsiganes en provenance de Zamoly (Hongrie), est arrivé à Strasbourg, aidé par Katy Katz, Israélienne issue d'une famille hongroise exterminée, Michel Warchawsky, Israélien militant pour la paix, et George Federman ; leur combat les a conduits au succès. Les roms de Zamoly ont obtenu pour la première fois depuis la chute du mur de Berlin un statut de réfugié politique en venant d'un pays intra-européen. Dans leur lettre de soutien adressée au journal *Le Monde*, Georges Federmann, Pierre Mertens, Véronique Nahoum Grappe, Jean-Marc Turine et Pierre Vidal-Naquet faisaient référence aux persécutions communes : « Le temps est peut-être venu pour les communautés juives d'Europe de se souvenir publiquement qu'à Treblinka, Chelmno, Birkenau, Majdanek, dans les ghettos de Varsovie ou de Lodz et dans d'autres camps en Hongrie, en Serbie, en Autriche ou en Allemagne les Roms ont subi une entreprise d'extermination comparable à celle menée contre les Juifs. Il faut protéger le peuple rom, lui accorder une citoyenneté européenne, lui donner un statut, une réelle identité ».

Après des mois de procédures et d'examens, soutenus par la presse, les Tsiganes hongrois ont obtenu l'asile en France. Quelques mois et deux élections plus tard, la loi de sécurité intérieure dévoyait, en stigmatisant notamment les « gens du voyage », le principe républicain d'égalité entre les citoyens français, dans l'indifférence totale de cette même presse qui n'a pas établi le lien entre la formulation sécuritaire de la loi et le traitement administratif des « Nomades », en France, pendant la guerre.

Il est vrai que les universitaires ont manifesté un intérêt tardif pour ce type de sujet. Le témoignage de Frédéric Max, diplomate et orientaliste qui fut déporté à Buchenwald, publié en français dans le journal de la Gypsy Lore Society, est passé doublement inaperçu ; il en fut de même pour la plaquette éditée en français par Myriam Novitch, fondatrice du Musée du Combattant du Ghetto<sup>27</sup>. Il fallut attendre la publication, dans une traduction de Jean Sendy, de l'ouvrage de Donald Kenrick et de Grattan Puxon, pour que le sort des Tsiganes soit porté devant une opinion éclairée mais toujours ignorée des institutions<sup>28</sup>. Quand Jacques Sigot publia l'histoire du camp de Montreuil-Bellay, il n'eut droit qu'à une considération régionale<sup>29</sup>.

Depuis les années 1980, les travaux se sont développés, impulsés par le ministère des Anciens Combattants. Denis Peschanski et Marie-Christine Hubert ont montré comment, à l'automne 1940, sur un ordre allemand,

l'administration française conduisit les « nomades » et leurs familles dans les camps d'internement<sup>30</sup>. Les conclusions étaient sans appel. Plus de 6 000 personnes, hommes, femmes et enfants, enfermées sans raison et distribuées dans trente camps essentiellement en zone occupée, étaient à plus de 80 % de nationalité française. Elles ont été maintenues en détention jusqu'en 1946 et n'ont reçu aucune indemnisation pour le préjudice subi<sup>31</sup>. Les préfetures et les gendarmeries, des mairies et des services municipaux ont mis une même diligence à débusquer des familles, pour les conduire, enfants compris, en relégation.

En principe, la circulaire du 2 juillet 1997, prise par Serge Barcelleni, alors secrétaire d'État aux Anciens combattants, fait obligation aux préfets d'évoquer l'internement des Tsiganes lors de la Journée de la Déportation. Mais, dans une nation pétrie de lieux de mémoires, avant que le jeune photographe Mathieu Pernot n'en exhume l'histoire, personne ne savait que le camp pour « nomades » de Saliers, le seul de la zone Sud, fut immortalisé comme village mexicain dans le *Salaires de la peur*. H. G. Clouzot procéda à la destruction matérielle des traces du camp selon les termes du contrat du film<sup>32</sup>.

Le traumatisme causé par les persécutions s'est installé dans un espace de non-dit qui ressemblait au silence des Juifs d'après guerre. Car les deux cultures se rejoignent dans le code familial de respect à l'égard des morts. Mais,

chez les Bohémiens français que l'on appelle Manouches, un lien particulier unit les vivants et les morts ; l'infâmie de la mort imposée par les bourreaux a irrémédiablement contaminé le monde des vivants<sup>33</sup>.

Le traitement des Tsiganes illustre bien la modification fondamentale opérée par le nazisme sur la culture de l'*evak* proposée par le pangermanisme classique comme méthode de purification ethnique<sup>34</sup>. La territorialisation de la *Rassenpolitik* et le choix d'une « politique démographique qualitative » individualisée exercée à l'encontre des « catégories indignes de vivre » accompagneraient la requalification de la future nationalité européenne<sup>35</sup>. Le génocide des Tsiganes présente des singularités, juridiques, chronologiques et géographiques. L'expertise menée par les adeptes de la « science allemande de la séparation », à la fois insistante dans ses pratiques et hésitante dans ses conclusions, entraîna un phénomène de « radicalisation sélective », alors que les polices opéraient pour leur compte un internement massif<sup>36</sup>. Son étude permet de traquer les racines des génocides contemporains entre la macro et la micro histoire du meurtre de masse<sup>37</sup>.

« L'Europe a besoin plus que jamais d'une identité » écrivait, en 1996, Bronislaw Geremek dans un article consacré à la notion de mémoire européenne<sup>38</sup>. Comme le fait justement

remarquer Valérie Rosoux qui commente cette phrase, le constat n'est pas seulement celui d'un historien médiéviste ; c'est celui d'un homme politique animé d'un souci éminemment pragmatique. Pourtant, pas plus que l'identité européenne ne saurait se constituer par l'addition mécanique des *patriotic memories*, l'inscription durable des abominations perpétrées par le nazisme ne pourra s'effectuer à partir de la mémoire des victimes raciales. Non pas parce que les derniers témoins vont disparaître comme on le dit souvent, mais parce que le secret de la transmission est toujours familial, et que leur maigre descendance a été trop longtemps tétanisée par l'impossibilité de supporter l'abolition généalogique définitive.

Dans l'entre-deux-guerres, un goût fatal pour la *Gemütlichkeit*, le pathos sucré, a existé dans les esprits les plus rebelles et la modernité, au nom de la guerre purificatrice, a détruit le compromis social instable, et chèrement acquis par les luttes sociales, de la démocratisation et de la modernisation des sociétés européennes. Finalement l'antisémitisme aura conduit l'Europe à sa perte et Céline au panthéon des Lettres. Mais nul ne se souvient de la leçon et les formes nouvelles de la frustration politique risquent à nouveau de muer en maladie transnationale des sociétés européennes.

## Notes

1. Paul Polanski, *Sarah's People, Nish Cemetery Poems & Photos*, Belgrade, Graphis, (KRRF Kossovo Roma refugees Fondation), 2005. Le Joint et le Musée de l'Holocauste de Washington ont procédé à la réhabilitation du cimetière.
2. Voir la synthèse de Ian Hancock, professeur à l'université du Texas et lui-même Rom, *We are the Romani People*, Hatfield, University of Hertfordshire Press, 2002.
3. Le programme de développement appelé *Décennie pour l'intégration des Roms* a été lancé en 1998 sous l'égide de la Banque mondiale, avec le soutien de la fondation Soros.
4. Gilad Margalit, *Germany and its Gypsies : a post-Auschwitz ordeal*, Madison, University of Wisconsin Press, 2002
5. Jean Solchany, « Le nazisme : déviance allemande ou mal de la modernité ? La réflexion des historiens dans l'Allemagne des années zéro (1945-1949) », *Vingtième Siècle*, 34, avril-juin 1992, pp. 145-156.
6. Annette Wiewiorka, *Auschwitz, 60 ans après*, Paris, Robert Laffont, 2005, voir le chapitre 8 : les Tsiganes, pp. 137-149.
7. Henriette Asséo, « Contrepoint : la question tsigane dans les camps allemands », *Annales E.S.C.*, numéro spécial, *Vichy, l'Occupation, les Juifs*, mai-juin 1993, pp. 567-582.
8. *Sinti und Roma im ehemaligen KZ Bergen-Belsen am 27. Oktober 1979*, Reihe Pogrom, 76.
9. Gerhard Baumgartner et Florian Freund, *Roma-Policies in Austria*, Vienne, Cultural Association of Austrian Roma, 2005 ( en allemand et en anglais).
10. Voir le catalogue de l'exposition du 2 août 2001, commémorant la liquidation par le gaz des survivants du « Camp tsigane » (Zigeunerlager) d'Auschwitz ; Romani Rose (ed.), *The national socialist Genocide of the Sinti and Roma, Catalogue of the permanent exhibition in the State Museum of Auschwitz*, Heidelberg, Dokumentations- und Kulturzentrum Deutscher Sinti und Roma, 2003.
11. *Memorial Book. The Gypsies at Auschwitz-Birkenau ; Księga Pamięci Cyganie w obozie koncentracyjnym Auschwitz-Birkenau ; Gedenbuch. die Sinti und Roma im Konzentrationslager Auschwitz-Birkenau*, München, London, NY, Paris, Saur Verlag, 1993, 2 vol.
12. *Sinti und Roma im KL Auschwitz-Birkenau 1943-1944, Vor dem Hintergrund ihrer Verfolgung unter der Naziherrschaft*, Herausgegeben von Waclaw Dlugoborski, Verlag Staatliches Museum Auschwitz-Birkenau, Oswiecim, 1998.
13. Voir le débat entre Yehuda Bauer et Sybil Milton qui débute avec la correspondance échangée dans *The History Teacher*, vol. 25, n° 4 (Aug. 1992), pp. 513-521.
14. J.-L. Georget, « Le difficile recouvrement d'une mémoire tsigane en Allemagne après la Seconde Guerre mondiale », dans Véronique Bonnet (éd.), *Conflits de mémoire*, Paris, Khartala, 2004, pp. 161-173.
15. Dieter Schenk, *Auf dem rechten Auge blind : die braunen Wurzeln des BKA*, Cologne, Kiepenheuer & Witsch, 2001.
16. Robert Gellately et Nathan Stoltzfus, *Social outsiders in Nazi Germany*, Princeton, Princeton University Press, 2001.
17. Guenter Lewy, *La persécution des Tsiganes par les Nazis* traduit par Bernard Fumer, Paris, Les Belles Lettres, 2003, première édition, Oxford University Press, 2000.
18. Michael Burleigh, Wolfgang Wippermann, *The Racial State : Germany 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
19. Herbert Heuss, « La politique allemande de persécution des Tsiganes (1870-1945) », dans *De la « science raciale » aux camps, Les Tsiganes en Europe sous le régime nazi*, tome 1, Centre de Recherches Tsiganes, Université de Paris V René Descartes, 1996, pp. 15-37.
20. Patrick Wagner, *Hitlers Kriminalisten : die deutsche Kriminalpolizei und der Nationalsozialismus zwischen 1920 und 1960*, München, C.H. Beck, 2002.
21. Karola Fings, Franck Sparing, « z. Zt. Zigeunerlager ». *Die Verfolgung der Düsseldorfer Sinti und Roma im Nationalsozialismus*, Cologne, Volsblatt-Verlag, 1992.
22. Peter Longerich, *Politik der Vernichtung : Eine gesamt Darstellung der nationalsozialistischen Judenverfolgung*, Munich, Zurich, Piper, 1998.
23. Michael Zimmermann, *Rassenutopie und Genozid. Die nationalsozialistische « Lösung der Zigeunerfrage »*, Hamburg, Hans Christians Verlag, 1996 ; Joachim S. Hohmann, *Robert Ritter und die Erben der Kriminalbiologie. « Zigeunerforschung » im Nationalsozialismus und Westdeutschland im Zeichen des Ras-*

sisimus, Francfort am Main, Peter Lang, 1991 ; Wolfgang Ayass, Reimar Gilsenbach et alii, *Feinderklärung und Prävention. Kriminalbiologie, Zigeunerforschung und Asozialpolitik*, Berlin, RotbuchVerlag, 1988 ; Guenter Lewy, op. cit.

24. *Projet de loi sur la réglementation des Tziganes vagabonds par les législations par le Dr Jean Samassa de Gesztöcz, ci-devant membre de la Chambre des Députés*, Budapest, Benkö Giula Grill, 1911, 107 p., p. 1 en paragraphe 2 et p. 31.

25. Elena Marushiakova et Vesselin Popof, *Gypsies in Bulgaria*, Francfort sur le Main, New York, Peter Lang, 1997.

26. Le problème crucial de la détermination des minorités sur une base ethnique, socio-ethnique au temps du communisme et néo-ethnique actuelle est pris en compte par l'historiographie, David I. Kertzer, Dominique Arel (eds), *Census and Identity: the politics of race, ethnicity, and Language in national census*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

27. Frédéric Max, « Le sort des Tsiganes dans les prisons et les camps de concentration de l'Allemagne hitlérienne », *Journal of the Gypsy Lore Society*, 1946, 3<sup>e</sup> série, vol. XV, pp. 24-33

28. Donald Kenrick, Grattan Puxon, *Destins gitans. Des origines à la « Solution finale »*, Paris, 1974, Calmann Levy réédité dans la collection *Tel Gallimard* (1<sup>re</sup> édition en anglais, Londres, Heinemann, 1972).

29. Jacques Sigot, *Ces barbelés oubliés par l'histoire, un camp pour les Tsiganes... et les autres*, Montreuil-Bellay, 1940-1945, Bordeaux, éditions Wallada, 1994.

30. Denis Peschanski, avec Marie-Christine Hubert et Emmanuel Philippon, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, Paris C.N.R.S. éditions. Voir aussi Denis Peschanski, *La France des camps, l'internement 1938-1946*, Gallimard, 2002, pp. 192-197 ; En attendant sa publication intégrale, Marie-Christine Hubert a résumé son doctorat en histoire soutenu à l'Université de Paris X - Nanterre sous la direction de Jean-Jacques Becker *Les Tsiganes en France 1939-1946, Assignment à résidence, Internement*, 1997, 4 tomes dactylographiés, 942 p. dans de nombreux articles ; voir par exemple, « L'internement des Tsiganes en France 1940-1946 » dans *La Politique et la Guerre. Pour comprendre le XX<sup>e</sup> siècle. Hommage à Jean-Jacques Becker*, Paris éd. Noesis, 2002, p. 170-181.

31. Emmanuel Filhol, *La mémoire et l'oubli : l'internement des Tsiganes en France 1940-1946*, Collection Interface, l'Harmattan, Centre de recherches tziganes, 2004 ; Emmanuel Filhol, « l'internement et la déportation de Tsiganes français sous l'Occupation : Méridon-Poitiers-Sachsenhausen », 1940-1945, *Revue d'histoire de la Shoah*, septembre-décembre 2000, n° 170, pp. 136-182.

32. Mathieu Pernot, *Un camp pour les Bohémiens, Mémoires du camp d'internement pour nomades de Saliers*, Arles, Actes Sud, 2001.

33. Patrick Williams, *Nous, on n'en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1993.

34. Michael Zimmermann, « The National Socialist « Solution of the Gypsy Question » ; Central decisions, Local Initiatives, and Their Interrelation », *Holocaust and Genocide Studies*, Vol 15, n° 3, Winter 2001, pp. 412-427.

35. « Établis en solides dynasties familiales sur les terres germaniques depuis l'époque moderne, les Zigeuner n'avaient choisi l'enracinement que pour mieux corrompre le *volk* allemand, opérant pernicieusement cette déliquescence du sang nordique. Les penseurs de la race nordique comme H. Gunther décidèrent alors d'abandonner la thèse classique de l'origine indienne des Tsiganes pour s'orienter vers celle d'un métissage social. La langue *romani* qui avait été, en son temps, étudiée avec enthousiasme par le comte de Gobineau n'était plus à leurs yeux qu'un « jargon », une langue secrète des bas-fonds, une sorte de *Rotwelsch*. »

36. Henriette Asséo, *Le statut ambigu du génocide des Tsiganes dans l'histoire et la mémoire*, dans Catherine Cocquio (éd.), *L'Histoire trouée, actes du colloque Sorbonne septembre 2002*, Rennes, 2004, éd. L'Atalante, pp. 449-468.

37. Voir la contribution d'Omer Bartov dans *The Specter of genocide, Mass murder in Historical Perspective*, édité par Robert Gellately et Ben Kiernan, New York, Cambridge U. Press, 2003.

38. Bronislaw Geremek, « Europe, construire le passé », *Projet*, n° 248, 1996, p. 61-68, cité par Valérie Rosoux dans « Mémoire (s) européenne (s) ? Forces et limites de l'intervention politique dans la mise en scène de l'Histoire », *Politique et Sociétés* (Montréal), Vol. 2, 2003, pp. 17-34.